

J. de POMMERY

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

1re Circonscription de Meurthe-et-Moselle

Cantons de : NANCY-NORD, NOMENY, PONT-à-MOUSSON



L. MONAL

Centre National des Indépendants et des Paysans

Candidat d'UNION pour la LIBERTÉ, le PROGRÈS SOCIAL et la PAIX

Mesdames les Electrices, Messieurs les Electeurs,

Devenu votre Sénateur depuis le décès du regretté Sénateur-Maire de Nancy, j'aurais pu ne pas me lancer dans la bataille électorale et continuer mon travail au Sénat et chez moi.

Mais il est aujourd'hui de mon devoir de présenter aux Electeurs et Electrices l'Idéal d'**UNION** qu'ensemble nous avions défendu, soutenus par cet autre grand Lorrain et grand Français qu'était François VALENTIN, arraché trop tôt, lui aussi, à notre affection.

Cet idéal reste le même : il est encore plus vrai que jamais. De toutes mes forces, j'en poursuivrai la réalisation **avec le concours éclairé** de **Louis MONAL** et **grâce à votre appui.**

Aujourd'hui comme hier, je garde mon respect pour le Général de Gaulle. Si j'ai répondu « Non » au référendum, c'est parce qu'en mon âme et conscience, j'estimais devoir le faire.

Je le devais comme Membre du Parlement, pour témoigner de certaines vérités que dissimulait l'entourage du Président : la gravité du trouble des esprits, les risques de division provoqués par l'équivoque entretenue, la crainte de le voir partir.

Je le devais comme Citoyen, car on nous demandait de choisir le mode d'élection du successeur du Général de Gaulle, et ce successeur est encore inconnu... De plus, le devoir sacré d'un Chef d'Etat est de respecter la Constitution : or, notre Président a cru devoir recourir au référendum sans observer les règles prévues par la Constitution de la France.

Le nouveau mode d'élection du Président de la République étant un fait, **c'est vers l'avenir que je me tourne aujourd'hui,** conscient de l'évolution très rapide du monde moderne : car nous devons préparer aux générations montantes une vie où, **dans un effort commun,** elles pourront progresser dans la paix, et conserver aux générations adultes toutes les libertés que les Vainqueurs de 1914-1918 et les Combattants et les Résistants de 1940-1945 ont si chèrement défendues.

Ensemble, et malgré tous les obstacles, nous assurerons :

dans la **LIBERTÉ,**

l'avancement du **PROGRÈS SOCIAL**

pour que nos enfants vivent enfin en **PAIX.**

◆ **LA LIBERTÉ** ne doit pas permettre l'écrasement des faibles par les forts : l'Etat — ou plutôt **la Loi** — doit assurer leur protection dans la lutte pour la vie, en imposant **son autorité** pour éviter l'anarchie. Et il ne le pourra que si l'on assure **la stabilité** des Pouvoirs qui le composent.

Mais il faut poser **des limites** à la puissance de l'Etat, afin que nul n'en abuse au détriment des libertés des citoyens. **L'Etat doit faire régner la JUSTICE et l'ORDRE et il doit le faire SELON LE DROIT :** la Constitution, dont le respect est assuré par le Conseil Constitutionnel, les Lois et Règlements qu'appliquent les Tribunaux (Conseil d'Etat, Tribunaux judiciaires, etc...), tribunaux dont le Président de la République doit admettre les décisions et l'**indépendance.**

Mais il faut encore, pour que les libertés soient préservées, **assurer l'équilibre** entre la force du Gouvernement, pouvoir exécutif, et l'autorité du Parlement, pouvoir législatif, l'un et l'autre se faisant contrepoids.

C'est faute de respecter ces règles, celles de la vraie Démocratie (sous l'arbitrage impartial d'un Président, garant de la Constitution et indépendant des autres Pouvoirs comme des Partis) que la Liberté a disparu dans les pays totalitaires. Dans ces pays (démocraties populaires ou autres régimes « fascistes »), ne règnent plus que « le Chef » et « le Parti » — un parti unique — protégés par une police « spéciale » et servis par la Propagande.

De ce terrible danger, notre Constitution actuelle, celle de la Ve République, celle que le Général de Gaulle nous a fait adopter en 1958, nous préservera heureusement, et continuera à nous préserver si elle est respectée. De même, elle écartera l'autre danger qui nous menace : l'instabilité du « régime des Partis ».

Ainsi, la défense de la LIBERTÉ et des droits des Citoyens est la condition première du PROGRES SOCIAL, si on veut assurer ce Progrès dans le respect de la DIGNITÉ DE L'HOMME.

◆ **LE PROGRÈS SOCIAL** doit être poursuivi avec efficacité et avec ardeur. De grands pas ont été faits depuis la première guerre mondiale : il reste encore à travailler ensemble, POUR QUE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE GARANTISSE ET STABILISE UN MEILLEUR NIVEAU DE VIE, dans des conditions économiques et financières satisfaisantes.

Le miraculeux renversement de la tendance démographique française (dû à l'application des mesures prises depuis 1939 en faveur de la Famille, crée, et créera chaque jour davantage, cet afflux massif de Jeunes à l'âge de l'Ecole, puis à celui du Travail, alors que s'augmente aussi le nombre des personnes âgées.

Pour la Jeunesse, la question à résoudre d'abord est la crise de l'ENSEIGNEMENT qui angoisse tant de parents et d'enfants. Pour y faire face, il nous faut des maîtres et des locaux, et **une politique stable à l'Education nationale** (qui a eu **sept Ministres** en quatre ans, ... et qui n'en a plus **aucun depuis un mois !) :**

— Le report, à partir de 1967, de la fin de la scolarité obligatoire de 14 **à 16 ans,**
— L'urgente nécessité du développement de l'**Education Civique,**
— Les mesures à prendre pour **arrêter la démoralisation** de beaucoup de jeunes,
— La **démocratisation de l'enseignement,** donnant à chaque enfant les mêmes chances au départ,
— Le développment des cours de **Promotion du Travail,** pour jeunes et adultes,

sont autant de problèmes qu'il nous faut résoudre.

Dans le même moment, nous aurons à faire face à un accroissement des personnes âgées. Il est impossible d'en laisser la charge entière à la jeunesse. L'Etat se doit d'aider ces personnes tout en respectant leur dignité :

— en soutenant les **organismes privés** dont c'est la vocation,
— en développant **les allocations, l'Assistance publique,**
— en encourageant **les régimes de retraite** dans le secteur privé,
— en soulignant à chacun qu'il est de son devoir **d'entourer moralement** ceux qui ne peuvent plus travailler.

Les Anciens Combattants (dont les droits doivent être respectés : (ainsi, la retraite, toute symbolique pourtant) sont et resteront un trait-d'union entre les classes sociales, les générations et les Nations.

Mais ce programme suppose une politique financière stable qui assure l'équilibre du Budget, une monnaie saine **(le franc s'est dévalué de 17 % depuis 1958),** le développement harmonieux de l'**Agriculture** — dont nous connaissons bien les difficultés — de l'**Industrie** — dont l'équipement, modernisé déjà, est à poursuivre — et du **Commerce** — qui s'adaptera au progrès dans la liberté. Une juste reconnaissance du rôle des **Fonctionnaires,** l'**Armée** reprenant confiance en elle-même, **nos rapatriés d'Algérie** trouvant, auprès de tous dans leur souffrance, compréhension et solidarité, **le maintien de l'aide à la Construction.**

◆ **LA PAIX,** notre bien le plus cher, sera assurée dans notre Pays par **l'union de tous :** soyons donc fiers que l'Etranger envie la beauté et la richesse de la France et admire notre redressement.

A l'extérieur, nous devons aider à la construction de **l'EUROPE,** celle de la C. E. C. A., celle de la C. E. E., **celle des Six Pays du Marché Commun, celle du Traité de Rome** — que nous avons signé et qu'il nous faut donc respecter — **et qui est déjà une réussite.**

Nous maintiendrons aussi **notre aide aux jeunes Etats** insuffisamment développés.

Joseph de POMMERY

Sénateur de Meurthe-et-Moselle - Maire de Ville-au-Val
Membre de la Commission des Affaires Sociales du Sénat
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1939-45
Ancien Lieutenant F. F. I.
Agriculteur - Marié, neuf enfants

Electrices, Electeurs,

J'aime mon pays, ma Lorraine, nos villages et nos cités. Je connais et j'admire votre travail, votre sérieux, votre courage. C'est en pensant à vous, à vos aspirations, que, fier d'être votre élu, je voterai et travaillerai toujours avec ma conscience et en tenant compte de l'intérêt général.

Unissons-nous pour la Ve République, la Lorraine et la France.

J. de POMMERY
L. MONAL

Depuis 16 années d'action municipale, mon souci a été de participer à la sauvegarde de la LIBERTÉ, à l'avancement du PROGRÈS SOCIAL, au maintien de la PAIX : les idéaux du Centre National des Indépendants et Paysans. Suppléant de M. le Sénateur de POMMERY, je poursuis le même but, pour assurer l'union et la prospérité de notre pays.

Louis MONAL

Docteur en Pharmacie
Premier Adjoint au Maire de la Ville de Nancy
Chevalier de la Santé Publique - Chevalier du Mérite Social
Marié, trois enfants